

INFORMATION PARKINGS PUBLICS



LES ZONES DE PARKING EN ANNIVIERS Tarification, système de paiement et situation

Afin de répondre aux différents besoins de stationnement et faciliter l'accueil des hôtes, que ce soit pour une durée limitée ou un séjour de longue durée, la Commune d'Anniviers propose des solutions adaptées aux différents usagers. Il existe, sur le territoire communal, plus de 2'800 places de stationnements.

Catégories de stationnement

- a) Aire de parcage limité à 2 heures et libre la nuit (de 19h à 8h) : parcage avec disque de stationnement
- b) Aire de parcage limité à 2 heures et interdit la nuit (de 24h à 7h) : parcage avec disque de stationnement
- c) Aire de parcage payant – interdit la nuit (de 24h à 7h)
- d) Aire de parcage payant sans restriction d'horaire
- e) Aire de parcage libre, sans restriction ni paiement

Nouveaux tarifs des parkings

Paiement numérique ou cash

MAI - OCTOBRE	NOVEMBRE - AVRIL
Jusqu'à 1h → Gratuit	Jusqu'à 1h → Gratuit
De 1h à 2h → 1,00	De 1h à 2h → 2,00
De 2h à 3h → 2,00	De 2h à 3h → 4,00
De 3h à 4h → 3,00	De 3h à 4h → 6,00
De 4h à 5h → 4,00	De 4h à 5h → 8,00
De 5h à 24h → 5,00	De 5h à 24h → 10,00
Jours suivants → 5,00	Jours suivants → 10,00
Abonnement annuel → 365,00 (paiement possible via les applications)	

Information pratique et utile

Utilisation de plusieurs parkings avec un même ticket :

Il est possible d'utiliser le même ticket, pendant la durée du paiement, sur l'ensemble des parkings publics.

Exemple :

1. Le porteur d'un ticket d'une durée 6h à 24h représentant CHF 10.00 en hiver et CHF 5.00 en été, peut se parquer la journée près des remontées mécaniques à Chandolin, l'après-midi proche des magasins à Grimontz et le soir à proximité de l'hôtel à St-Luc avec le même ticket.
2. Le porteur d'un ticket, par exemple pour une durée de 2 jours représentant CHF 20.00 en hiver et CHF 10.00 en été, peut se rendre 1 journée sur un parking payant et se déplacer le 2^{ème} jour, ou le même jour, sur un autre parking payant de la commune avec le même ticket.



Les **restrictions d'horaires, mentionnées sur chaque aire de stationnement**, doivent être **respectées** : le ticket valable 24h ne permet pas de stationner son véhicule sur un parking interdit durant la nuit de 24 à 7h. Il existe, dans chaque station, des places de parc autorisées 24h/24.

Procédures :

Si vous achetez une **procédure** ou si vous prenez un ticket de **moins de 6h**, votre justificatif ne sera valable que sur votre zone de stationnement. Vous trouverez l'information concernant la zone sur les côtés de l'horodateur.

Vignette annuelle :

Tarif annuel pour un abonnement de parcage nominatif.

Pour tous les parkings payants CHF 365.00 par année

La vignette annuelle ne donne pas un droit à un stationnement personnalisé à un endroit précis.

Stationnement camping-car et vans

	tarif hiver	tarif été
tarif journalier	CHF 30.00	CHF 15.00
	y compris taxes de séjour	+ Taxes de séjour
taxes de séjour	inclus	CHF 4.00 / adulte / jour
	inclus	CHF 2.00 / enfant* / jour

* enfant : de 6 à 16 ans

Les aires suivantes sont équipées d'une borne pour camping-car (approvisionnement en eau et électricité / vidanges) :

- Grimentz Parking Bouesses 2
- Zinal Parking Montferrier Sud
- Chandolin Parking Echertès

Système de paiement

Parkingpay, Easyparc et Twint – l'app horodateurs.

Stationnement facile à payer.



Payer les frais de stationnement n'a jamais été aussi facile! Avec les applications, le smartphone devient un horodateur.

La marche fastidieuse vers l'horodateur est facilement épargnée. Pas d'estimation de la durée du stationnement et pas de contrainte avec la monnaie, pas de saisie de la place de parc et pas de ticket dans la voiture.



Le stationnement est également payable par monnaie ou par carte de crédit aux parcmètres installés à proximité des parkings.

Affichage informatif sur les horodateurs



Tous les jours / Täglich / Everyday

Jusqu'à une heure de stationnement (max. 1 heure) = 0.-

Up to one hour of parking (max. 1 hour) = 0.-

Bis zu einer Stunde Paken (max. 1 Stunde) = 0.-

RECHARGE INTERDITE - NACHZAHLEN VERBOTEN - NO RECHARGING ALLOWED

Appuyez, Press, Drücken Sie → **Ticket!** (Obligatoire)

Eté

1 Mai au 31 Octobre

1.- CHF / heure

5.- CHF = 24 heures

Hiver

1 Novembre au 30 Avril

2.- CHF / heure

10.- CHF = 24 heures

Ne rend pas la monnaie - Kein Geld zurück - No cash Back



24h00 / 07h00

